

**DEPARTEMENT DU NORD**

-----

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 16 octobre 2023**

*L'an deux mille vingt trois, le seize octobre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 octobre 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.*

**Nombre de Membres en exercice : 27**

Présents :

*Madame LUCAS Maryline – Maire*

*Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints*

*Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - DEFAUQUET Gérald – CANIVET Bertrand - MARTIN Nuccia – WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - - MORAWIEC Laurent -*

Absents ayant donné procuration

*Madame KHELIFA Armelle à Madame FERMEN Claudine*

*Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline*

*Monsieur DEVRED Sylvain à Monsieur MORAWIEC Laurent*

Absents :

*Madame DUCATILLION Béatrice - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer*

Secrétaire de séance : Monsieur SAENEN Romuald

**INTENTION D'ADHESION AU SERVICE ENERGIE COLLECTIVITE**

*Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique (DT3E), le SCOT Grand Douaisis s'est engagé depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine à travers la stratégie patrimoine communal.*

*Cette stratégie se compose de différentes actions dont le conseil et l'accompagnement des communes dans l'amélioration de leur patrimoine afin de réduire les consommations énergétiques du parc public et dans le développement des énergies renouvelables.*

*Ce conseil et cet accompagnement est dispensé par le Service Energie Collectivité (SEC) porté par le SCOT qui, avec des missions élargies permet de généraliser le passage à l'action de toutes les communes qui le souhaitent.*

*En effet, en plus du suivi des consommations, les communes sont confrontées à de nombreuses problématiques énergétiques : rénovation basse consommation, éclairage public, ouverture des marchés à l'énergie, développement des énergies renouvelables, groupements, formations des agents en interne ...*

*Le SCOT a demandé à l'ensemble des communes de se positionner ou non sur ce dispositif pour la prochaine période 2024-2026. Le Comité Syndical du SCOT délibérera en décembre à la suite des résultats de la consultation et fixera les modalités d'adhésion.*

*Madame le Maire propose de positionner la commune et de l'autoriser à en informer le SCOT.*

*Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

*Autorise Madame le Maire à positionner la commune et en informer le SCOT.*

*Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS*



*Le Secrétaire de séance,*

*Romuald SAENEN*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Romuald Saenen", is written over a horizontal line.